

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fonds de dotation Line Vautrin

SIREN 922 821 178

91, rue du Faubourg Saint-honoré
75008 PARIS

Conseil d'administration relatif à l'approbation des
comptes clos le 31 décembre 2025

Opéra & Associés

SAS d'Expertise Comptable
et de commissariat aux comptes
au capital de 361 500€
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Paris
RCS Créteil B 431 734 995
11, bd Raymond Poincaré
94170 Le Perreux sur marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FONDS DE DOTATION LINE VAUTRIN

Conseil d'administration relatif à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du Fonds de dotation LINE VAUTRIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation Line Vautrin** relatifs à l'exercice au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note n° 4.6.2 de l'annexe concernant la provision pour risques et charges constituée au 31/12/2025, une demande de rescrit fiscal a été déposée.

Dans l'attente d'une réponse de la part de l'administration, la provision pour risque IS a été reconduite à hauteur de 24 256€ pour l'exercice 2025, portant la provision totale à 91 222€.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Perreux sur marne, le 05 juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes

Opéra & Associés

Vincent LECLERE

✓ Certifié par Y. Youssef

Vincent LECLERE
Expert-Comptable Associé

FONDS DE DOTATION LINE VAUTRIN

91 Rue DU FAUBOURG SAINTHONOR

75008 PARIS 8

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>9</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>16</i>
<i>Amortissements</i>	<i>17</i>
<i>Provisions</i>	<i>18</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>19</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>20</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>21</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>22</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>23</i>
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	<i>24</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	128 725	5 604	123 122	124 961
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	252 750		252 750	252 750
	Constructions	687 250	69 807	617 443	640 352
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 883 313		1 883 313	1 882 110
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	2 952 039	75 410	2 876 628	2 900 172
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	6 257		6 257	4 946
	Charges constatées d'avance	582		582	540
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	855 197		855 197	849 989
	TOTAL (III)	862 036		862 036	855 475
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 814 074	75 410	3 738 664	3 755 647

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	33 089	25 280
	Excédent ou déficit de l'exercice		7 809
	Total des fonds propres (situation nette)	48 089	48 089
	Fonds propres consommables	3 588 021	3 621 496
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 588 021	3 621 496
	Total des fonds propres	3 636 110	3 669 585
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	91 222	66 965
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	91 222	66 965
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 338	14 365
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 994	4 732
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	11 332	19 097
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 738 664	3 755 647
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		0,00	7 809,13
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		11 332	19 097
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	33 475	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	114 032	145 320
Total des produits d'exploitation		147 507	145 320
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	70 699	47 743
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 473	10 781
	Salaires	15 903	15 903
	Cotisations sociales	5 957	5 861
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 747	24 747
	Dotation aux provisions	24 256	32 079
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	471	391
Total des charges d'exploitation		147 507	137 504
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 815

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION			7 815
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts			7 815
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		6
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(6)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		147 507	145 320
TOTAL DES CHARGES		147 507	137 510
EXCEDENT ou DEFICIT			7 809
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	2 876 628	76,94	2 900 172	77,22	(23 544)	-0,81
Concessions brevets et droits similaires	123 122	3,29	124 961	3,33	(1 839)	-1,47
CONCESSIONS ET DROITS ...	128 725	3,44	128 725	3,43		
AMORT CONCESSION ET DROIT ...	(5 604)	-0,15	(3 765)	-0,10	(1 839)	-48,85
Terrains	252 750	6,76	252 750	6,73		
TERRAINS	252 750	6,76	252 750	6,73		
Constructions	617 443	16,52	640 352	17,05	(22 908)	-3,58
CONSTRUCTIONS	687 250	18,38	687 250	18,30		
AMORT CONSTRUCTIONS	(69 807)	-1,87	(46 898)	-1,25	(22 908)	-48,85
Autres immobilisations corporelles	1 883 313	50,37	1 882 110	50,11	1 203	0,06
INSTALLATIONS GENERALES	1 883 313	50,37	1 882 110	50,11	1 203	0,06
TOTAL IV - Actif Circulant NET	862 036	23,06	855 475	22,78	6 561	0,77
Autres créances	6 257	0,17	4 946	0,13	1 311	26,51
Collectif fournisseurs débiteurs	2 311	0,06	1 231	0,03	1 081	87,83
PRODUITS A RECEVOIR	3 946	0,11	3 715	0,10	230	6,20
Charges constatées d'avance	582	0,02	540	0,01	41	7,64
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES	582	0,02	540	0,01	41	7,64
Disponibilités	855 197	22,87	849 989	22,63	5 208	0,61
BNP COMPTE 3493	6 029	0,16	7 004	0,19	(975)	-13,92
BNP COMPTE 8061	849 166	22,71	842 983	22,45	6 184	0,73
CAISSE	2		2			
TOTAL DU BILAN ACTIF	3 738 664	100,00	3 755 647	100,00	(16 983)	-0,45

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	3 636 110	97,26	3 669 585	97,71	(33 475)	-0,91
Total des fonds propres (situation nette)	48 089	1,29	48 089	1,28		
Fonds propres sans droit de reprise - Fonds statutaires	15 000	0,40	15 000	0,40		
DOTATION INITIALE	15 000	0,40	15 000	0,40		
Report à nouveau	33 089	0,89	25 280	0,67	7 809	30,89
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	25 280	0,68	25 280	0,67	25 280	
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	7 809	0,21	25 280	0,67	(17 471)	-69,11
Excédent ou déficit de l'exercice			7 809	0,21	(7 809)	-100,00
Total des autres fonds propres	3 588 021	95,97	3 621 496	96,43	(33 475)	-0,92
Fonds propres consommables	3 588 021	95,97	3 621 496	96,43	(33 475)	-0,92
Dotations consommables	3 635 172	97,23	3 635 172	96,79		
DOT CONSOMPTIBLE INSCRITE AU RESULTAT	(47 151)	-1,26	(13 676)	-0,36	(33 475)	-244,76
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL III - Total des Provisions	91 222	2,44	66 965	1,78	24 256	36,22
Provisions pour risques	91 222	2,44	66 965	1,78	24 256	36,22
AUTRES PROV POUR RISQUES	91 222	2,44	66 965	1,78	24 256	36,22
TOTAL IV - Total des dettes	11 332	0,30	19 097	0,51	(7 764)	-40,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 338	0,20	14 365	0,38	(7 027)	-48,92
Collectif fournisseurs créditeurs	138		345	0,01	(207)	-60,01
FACTURE NON PARVENUES	7 200	0,19	14 020	0,37	(6 820)	-48,64
Dettes fiscales et sociales	3 994	0,11	4 732	0,13	(738)	-15,59
URSSAF	581	0,02	1 249	0,03	(669)	-53,51
PREV ET MUTUELLE	60		117		(57)	-48,83
RETRAITE MALAKOFF	134		266	0,01	(132)	-49,72
PAS	178		58		120	205,87
CHARGES A PAYER	3 042	0,08	3 042	0,08		
Total du passif	3 738 664	100,00	3 755 647	100,00	(16 983)	-0,45

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	147 507	100,00	145 320	100,00	2 187	1,51
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs	33 475	22,69			33 475	
Vrsts des fondateurs ou conso de la dot. comptable	33 475	22,69			33 475	
QP DES DOTATION CONSOMPTIBLE VIRÉ AU RES	33 475	22,69			33 475	
Autres produits d'exploitation	114 032	77,31	145 320	100,00	(31 288)	-21,53
Autres produits	114 032	77,31	145 320	100,00	(31 288)	-21,53
REVENUS DROIT PROPRIETE INTELLECTUELLE	114 025	77,30	145 317	100,00	(31 292)	-21,53
PRODUITS DIVERS DE GESTION	7		2		5	204,91
Total des charges d'exploitation	147 507	100,00	137 504	94,62	10 002	7,27
Autres achats et charges externes	70 699	47,93	47 743	32,85	22 956	48,08
ACHATS D ETUDES ET PS	22 228	15,07	12 240	8,42	9 988	81,60
Achats études et prest.serv. EXO			245	0,17	(245)	-100,00
ACHATS DE MATERIELS, EQUIPEMEN	575	0,39	45	0,03	530	N/S
FOURNITURES NON STOCKABLES	3 500	2,37	3 719	2,56	(219)	-5,90
Assainissement	73	0,05			73	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 507	1,02			1 507	
LOCATION MOBILIERES DIVERSES	4 696	3,18	2 332	1,60	2 364	101,40
CHARGES LOCATIVES COPRO PARIS DULLIN	3 724	2,52	3 585	2,47	139	3,87
ENTRETIENS ET REPARATIONS	20	0,01			20	
PRIMES D ASSURANCES	4 580	3,10	4 300	2,96	281	6,52
DOCUMENTATION GENERALE	115	0,08	115	0,08		
HONORAIRES	22 450	15,22	16 420	11,30	6 030	36,72
FORMATIONS			780	0,54	(780)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 888	2,64	1 597	1,10	2 290	143,39
RECEPTIONS	1 930	1,31	1 384	0,95	547	39,50
FRAIS POSTAUX	167	0,11			167	
FRAIS INTERNET	385	0,26	395	0,27	(10)	-2,53
FRAIS SITE INTERNET FD	396	0,27	119	0,08	277	233,33
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE			1		(1)	-100,00
TELESURVEILLANCE ET SECURITE	468	0,32	468	0,32		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 473	3,71	10 781	7,42	(5 307)	-49,23
TAXE SUR LES SALAIRES			3 042	2,09	(3 042)	-100,00
CHARGES FISCALES PROV° CP			(193)	-0,13	193	100,00
PART A LA FORMATION PRO	87	0,06	174	0,12	(87)	-49,72
TAXES FONCIERES	3 888	2,64	3 482	2,40	406	11,66
AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 498	1,02	4 276	2,94	(2 778)	-64,97
Salaires	15 903	10,78	15 903	10,94		
REMUNERATION PERSONNEL	15 903	10,78	15 903	10,94		
Cotisations sociales	5 957	4,04	5 861	4,03	97	1,65
COTISATIONS A L URSSAF	4 757	3,23	9 450	6,50	(4 693)	-49,66
COTISATIONS PREV MUTUELLES	239	0,16	277	0,19	(38)	-13,79
COTISATIONS CAISSES RETRAITES	962	0,65	1 912	1,32	(951)	-49,71
CHARGES SOCIALES PROV° PRIMES ET CP			(5 779)	-3,98	5 779	100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 747	16,78	24 747	17,03		
DAP IMMO INCORPORELLES	1 839	1,25	1 839	1,27		
DAP IMMO CORPORELLES	22 908	15,53	22 908	15,76		

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Dotations aux provisions	24 256	16,44	32 079	22,08	(7 823)	-24,39
Dot.prov. risques et charges	24 256	16,44	32 079	22,08	(7 823)	-24,39
Autres charges	471	0,32	391	0,27	80	20,43
DOMICILIATION	469	0,32	386	0,27	83	21,49
CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2		5		(3)	-59,92
Résultat d'exploitation			7 815	5,38	(7 815)	-100,00
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts			7 815	5,38	(7 815)	-100,00
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			6		(6)	-100,00
Charges exceptionnelles			6		(6)	-100,00
PENALITES, AMENDES FISCALES			6		(6)	-100,00
Résultat exceptionnel			(6)		6	100,00
Excédent ou déficit de l'exercice			7 809	5,37	(7 809)	-100,00
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 738 664** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **147 507** euros et un total **charges** de **147 507** euros, dégageant ainsi un **résultat** de euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2025, la société a appliqué le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement a entraîné un changement de méthode comptable portant sur la présentation et la classification de certains postes des comptes annuels.

Conformément aux dispositions du règlement, les informations comparatives ont été adaptées afin d'assurer la comparabilité des comptes entre les exercices. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres à la clôture de l'exercice.

1. PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de Dotation Line VAUTRIN a été créé officiellement le jour de la clôture de la succession de Madame BONNAUD, fille de Line VAUTRIN, le 14 décembre 2022.

Après avoir fini de clôturer les divers aménagements concernant l'œuvre et l'entretien des biens immobiliers, nous poursuivons notre réflexion sur les actions à venir qui sont le montage d'une exposition (rétrospective ou thématique), à étudier la possibilité d'un catalogue raisonné, le rafraîchissement du site internet, la création de boîtes mails, le tri des archives et un premier point

Règles et Méthodes Comptables

sur la restauration de l'oeuvre en Talosel, matière et technique utilisée par Line Vautrin (technique et invention déposées).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Action en cours ou à venir dans les prochains mois :

- Rédaction du projet d'exposition,
- Recherche du lieu d'accueil (Musée des arts déco/ musée d'art moderne ...),
- Recherche de mécénat (maison de ventes, mécène privé ...),
- Rassembler, trier, classer et numériser les archives personnelles de Line Vautrin se trouvant dans le fonds de dotation à Paris mais aussi dans le Gard,
- Trier, classer l'ensemble des prototypes, moules cire, gabarits , mémoire de l'oeuvre et de sa fabrication.

Par la suite, viendront les propositions d'intégrer au projet d'exposition un partenariat avec les grandes écoles des métiers d'arts, des créateurs, designer etc... afin de proposer une relecture contemporaine d'une pièce phare de l'œuvre de Line VAUTRIN.

Pour le moment, les activités financières du Fonds se résument à l'entretien du patrimoine, mobilier et immobilier.

3. FAITS MARQUANTS

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les entités ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie. Au 31/12/2025, le fonds n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020. L'entité applique également l'avis n° 2009.01 du conseil national de la comptabilité daté du 5 février 2009 et relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation à modifier le règlement 99-01 pour tenir comptes des spécificités des fondation et fonds de dotation ainsi qu'à l'article 140 de la loi n° 2008-776 de la LME du 4 août 2008.

Règles et Méthodes Comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables retenues sont exposées dans les différentes notes qui suivent.

4.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Cf. AVIS 2009-01 C.N.C. ci-dessus.

4.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

4.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode et/ou de changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – ACTIF

4.5.1 Immobilisations incorporelles

La propriété intellectuelle sur les oeuvres d'art de Line VAUTRIN, valorisée lors de la succession à 128 725 €, est amortie sur une durée linéaire de 70 ans.

4.5.2 Immobilisations corporelles

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les terrains de la maison du Gard et de l'appartement de Paris ont été estimés à respectivement de 15% et de 25%.

Les amortissements pour dépréciation des constructions sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, estimée à 30 ans.

La Collection d'oeuvres d'art, pour l'essentiel valorisée lors de la succession, à 1 879 580 € n'est pas amortissable.

Toutes les pièces d'art acquises ultérieurement à la succession ne sont pas amortissable.

4.5.3 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

Aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.5.4 Disponibilités

Les disponibilités figurent à l'actif, elles sont évaluées pour leur valeur nominale au 31 décembre.

Pour les placements financiers, une provision a été comptabilisée pour les moins-values latentes existants à la clôture.

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – PASSIF

4.6.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

- Fonds associatifs :

Sont comptabilisés dans ce poste :

Règles et Méthodes Comptables

- Les dotations.
- Les dons ne provenant pas de l'Appel du Public à la Générosité.
- Les résultats déficitaires des exercices affectés en complément de dotation.

La dotation initiale est de 15 000 €.

- Dotation consommable :

Selon les statuts, la dotation du Fonds de Dotation est consommable (article 5 des statuts).

L'Avis 2009-01 du CNC prévoit de traduire comptablement le caractère consommable de ces dotations.

Il prévoit de comptabiliser un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice avec comme contrepartie un compte de « dotations consommables inscrites au compte de résultat ».

A la clôture, il est appliqué le règlement 2018-06 de l'ANC, ainsi en cas de déficit, il est affecté en capitaux propres par une écriture de clôture.

Les ressources du fonds de dotation ont été intégralement affectées à l'entretien du patrimoine légué.

4.6.2 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Au 31 décembre 2023, une provision pour risque a été constatée pour faire face au risque portant sur la fiscalisation des droits d'auteur perçus par le Fonds de dotation. Une étude fiscale est en cours pour mettre en oeuvre les modalités de cette fiscalisation. Le risque maximal a été estimé à 34 886 € d'impôt sociétés portant sur les revenus des exercices 2022 et 2023.

Au 31 décembre 2024, les modalités de la fiscalisation ne sont toujours pas connues et nous ne pouvons lever le risque pesant sur le Fonds. Le risque maximal a été estimé à 32 079 € d'impôt sociétés pour l'exercice 2024 portant la provision totale à 66 965 €.

Au 31 décembre 2025, une demande de rescrit fiscal a été déposée. Dans l'attente d'une réponse de la part de l'administration, nous reconduisons le principe de provision pour risque IS. Le risque maximal a été estimé à 24 256.29€ d'impôt sociétés pour l'exercice 2025 portant la provision totale à 91 222€.

Règles et Méthodes Comptables

Tableau de suivi de la provision pour risque IS	Ouverture	Variation	Cloture
2022	0	0	0
2023	0	34 886	34 886
2024	34 886	32 079,34	66 965,34
2025	66965,34	24 256,29	91 221,63

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Ventilation des effectifs moyen équivalent temps plein

1 salariée

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Néant

5.2.2 Engagements reçus

Néant

5.3 Autres informations

Ventilation de l'effectif salarié

Le Fonds de dotation n'a pas employé de salarié au cours de l'exercice.

Contributions volontaires en nature

Le travail des bénévoles ne peut être quantifié et inscrit en compte de résultat, dans la mesure où le Fonds de dotation ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable des contributions volontaires significatives obtenues.

Rémunérations des dirigeants bénévoles

Il est rappelé que la Présidente peut être rémunérée dans les limites légales et remboursé de ses frais sur présentation de justificatifs comme prévu par l'article 9.3 des statuts. Au titre de l'exercice 2025, la Présidente a touché une rémunération nette de 15 902.64€.

Règles et Méthodes Comptables

Les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	128 725					128 725
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 725					128 725
CORPORELLES	Terrains	252 750					252 750
	Constructions sur sol propre	687 250					687 250
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 882 110		1 203			1 883 313
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 822 110		1 203			2 823 313	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		2 950 835		1 203			2 952 039

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	3 765	1 839	5 604
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 765	1 839	5 604
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre	46 898	22 908	69 807
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels			
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 898	22 908	69 807
TOTAL		50 663	24 747	75 410

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	66 965	24 256		91 222
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 965	24 256		91 222
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	66 965	24 256		91 222
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		24 256		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	6 257	6 257	
	Charges constatées d'avance	582	582	
TOTAL DES CREANCES		6 838	6 838	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 338	7 338		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	774	774		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 220	3 220		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		11 332	11 332		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		3 946
Autres créances		3 946
PRODUITS A RECEVOIR	3 946	

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		10 242
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 200
FACTURE NON PARVENUES	7 200	
Dettes fiscales et sociales		3 042
CHARGES A PAYER	3 042	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			582
APPIA ART ASSURANCE	15/02/2025 14/02/2026	390	
APPIA ART ASSURANCE	16/03/2025 15/03/2026	191	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			582

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	25 280	7 809			33 089
Excédent ou déficit de l'exercice	7 809	(7 809)			
Situation nette	48 089				48 089
Fonds propres consommables	3 621 496		(33 475)		3 588 021
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 669 585		(33 475)		3 636 110

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		